

4 *demande de faculté le 21/1/9* 20

Nom : <i>Raffin</i> Prénoms : <i>Henri</i> Surnom :		Numéro matricule du recrutement : <i>1297</i>	
		Classe de mobilisation :	
ÉTAT CIVIL Né le <i>5 Avril 1891</i> à <i>Boulbon</i> , canton de <i>Boulbon</i> , département de <i>2 du Rhône</i> , résidant à <i>Boulbon</i> , canton de <i>Boulbon</i> , département de <i>2 du Rhône</i> , profession de <i>Cultivateur</i> , fils de <i>Stéphane</i> et de <i>Justine</i> , domicilié à <i>Boulbon</i> , canton de <i>Boulbon</i> , département de <i>2 du Rhône</i>		SIGNALEMENT. Cheveux <i>bruns</i> , sourcils <i>bruns</i> , yeux <i>bruns</i> , front <i>ordinaire</i> , nez <i>droit</i> , bouche <i>ordinaire</i> , menton <i>arrondi</i> , visage <i>oval</i> . Taille : 1 m. <i>64</i> cent. Taille rectifiée : 1 m. <i>64</i> cent. MARQUES PARTICULIÈRES :	
N° <i>69</i> de tirage dans le canton de <i>Varasion</i>		Degré d'instruction : { générale (1). militaire (2).	
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.) <i>Bon</i> Compris dans la <i>1</i> partie de la liste du recrutement cantonal. (<i>1</i> partie).		Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (2). Dans l'armée active. <i>125^e Régiment d'infanterie</i> Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. <i>6^e Régiment de chasseurs</i> Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. <i>7^e Régiment de chasseurs à pied</i>	
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. (Compagnies, blessures, actes d'honneur, etc.) <i>Paul des Volontaires M. arrive au corps le 15 Mars 1912 N° 2452 Chasseur de 1^{re} d. le 6 Mars 1912. Bon courage le 15 Mars 1912. Conspicuité le 15 Mars 1912. Bonne conduite accordée.</i>		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR ordre de chronologie du service ou de résidence. Dates. Contingent. Subdivisions du régiment. <i>1^{er} Août 1913</i> <i>Oran</i> <i>125^e</i> <i>R.</i>	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. <i>A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 2^e Régiment de chasseurs à pied du 5 Mars au 5 Mars 1913 A accompli une 2^e période d'exercices dans le 2^e Régiment de chasseurs à pied du 15 Mars au 15 Mars 1913 Passé dans l'armée territoriale le 15 Mars 1913</i>		ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. DATE de la mobilisation ou de la réintégration dans l'armée active. <i>15 Mars 1913</i> <i>15 Mars 1913</i> <i>15 Mars 1913</i> <i>15 Mars 1913</i>	
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. <i>A accompli une période d'exercices dans le 2^e Régiment de chasseurs à pied du 15 Mars au 15 Mars 1913 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 15 Mars 1913 Légitimité du service militaire le 15 Mars 1913 par le 2^e Régiment de chasseurs à pied N° 2452 R. d. C. d. l'armée.</i>			

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1873.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapen.
(3) Pour les hommes compris dans la 1^{re} partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.